

Le conseil municipal de Saint-Sylvestre-Pragoulin s'est réuni en session ordinaire à la Maison du Peuple le 17 février 2022 à 20 heures.

**PRÉSENTS** : MANILLERE B, POTIGNAT J, GILBERT C, BLANCHER P, COURTADON J, BUSSAC V (arrivée à 20 h 25), CATIN B, BOUGEROL N, DELAIZE F, OLMEDO M, RICHARD N, ROBIN N, RAMILLIEN C, SIVIGNON J., VERY F.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Johan SIVIGNON comme secrétaire de séance.

#### **Frais de scolarité 2021-2022 : participation des communes extérieures**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des enfants de communes extérieures ne possédant pas d'école ont demandé leur inscription à l'école publique de Saint-Sylvestre-Pragoulin pour l'année scolaire 2021-2022.

(Bas et Lezat : 1 élève – Villeneuve les Cerfs : 2 élèves)

Il propose d'établir une convention avec les communes concernées fixant une participation annuelle par élève pour aider à couvrir les dépenses de fournitures scolaires et les frais de fonctionnement.

Pour l'établissement de cette convention, Il est tenu compte du nombre d'élèves scolarisés et du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de l'ensemble de l'école publique ; les dépenses à prendre en compte à ce titre sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

La participation pour 2020-2021 était de 700 € par élève.

Monsieur le Maire propose pour 2021-2022 une participation de 750 € par élève.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstention : 0**

#### **Modification du tarif des repas adultes à la cantine durant la livraison des repas par le « Gourmet Fiolant »**

Suite au congé maternité de la cuisinière, la fourniture et la livraison des repas de la cantine a été confiées au « Gourmet Fiolant », traiteur à Ebreuil, le prix du repas s'élève à 4,81 € pour les adultes.

Durant cette période, Monsieur le Maire propose d'instaurer un tarif adulte à 4,81 € et de maintenir les tarifs pour les élèves.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstention : 0**

#### **CIMETIÈRE : rétrocession d'une concession à la commune**

Monsieur le maire informe le conseil de la demande de Monsieur Puichafray qui propose à la commune la rétrocession de la concession perpétuelle acquise le 20 septembre 1984, pour la somme de 900 Francs. La concession étant vide de tout corps et compte tenu que le cimetière sera bientôt complet, Il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession dont le bénéficiaire n'a plus usage et de rembourser à Monsieur Puichafray la somme de 91.48 Euros.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Pour : 14                                  Contre : 0                                  Abstention : 0**

#### **Résultats appel à candidature Hameau de gîtes « BEAU SOLEIL » (arrivée de Mme Bussac)**

Suite à la délibération du conseil municipal du 16 décembre 2021, un avis d'appel à candidatures a été publié dans le journal « La Montagne » dans les annonces légales.

Deux dossiers nous sont parvenus dans les délais.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 février 2022 pour procéder à l'ouverture des plis.

Après analyse, la manifestation d'intérêt de Monsieur BESSON Bruno et Madame BESSON Emmanuelle, exploitant d'hébergements touristiques au Château du Guérinet à Saint-Priest-Bramefant a été retenue par la commission.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider ce choix et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Pour : 15                                  Contre : 0                                  Abstention : 0**

#### **Plan de financement de la chaufferie bois**

L'estimation des travaux pour la réalisation de la chaufferie bois s'élève à 298 925 € HT. Il convient de valider ce montant et d'établir le plan de financement correspondant.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**

**Pour : 15                                  Contre : 0                                  Abstention : 0**

### **Proposition d'achat maison 5 place de la Mairie**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée d'une proposition d'achat de la maison communale située au Bourg, 5 place de la Mairie au prix de 92 000 €.

Il est demandé que la mairie fasse effectuer à ses frais :

- le contrôle de conformité d'assainissement,
- la division et le bornage du terrain,
- la pose de la clôture qui en résultera,
- l'évacuation des encombrants stockés dans les bâtiments.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et donne plein pouvoir à son Maire pour la signature de l'acte en l'étude de Maître Fabre à Randan.**

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **Questions diverses**

- ◆ Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur Beauger Bernard domicilié 12 le Prieuré sur la commune de Saint-Sylvestre-Pragoulin qui souhaite acquérir une parcelle de terrain de 5 141 m<sup>2</sup> cadastrée YC 51 appartenant à la commune. Le secrétariat s'est rapproché de la SAFER afin de se renseigner sur la procédure. La commune n'a pas de démarches particulières dans le cadre de cette vente.

Monsieur le maire propose de céder ce bien au prix de 3 000 €.

**Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité et donne plein pouvoir à son Maire pour la signature de l'acte en l'étude de Maître Fabre à Randan.**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

- ◆ Monsieur Manillère rappelle que dans le cadre du PLUI, il est nécessaire de recenser dans les zones agricoles, les bâtiments agricoles de caractère susceptible d'être aménagés en habitation. Il demande à chaque conseiller d'effectuer un repérage sur leur secteur et de communiquer les informations au secrétariat.
- ◆ Suite à la vente de bâtiments communaux, il est nécessaire de projeter la création d'un hangar de stockage pour le matériel communal à l'arrière des locaux techniques. Des devis vont être demandés.
- ◆ Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat de prestation du service public d'assainissement collectif de la commune, délégué à la SEMERAP arrive à échéance. Une proposition de contrat d'affermage a été faite par la Semerap. Le conseil souhaite prendre le temps de la réflexion afin de faire le choix le mieux adapté étant donné l'étude et les travaux futurs de remplacement du réseau défaillant (partie Beauvezet/3 Ponts) qui peuvent avoir un impact sur le fonctionnement du poste de relevage des 3 Ponts.
- ◆ Des travaux d'enfouissement du réseau électrique rue des Sources aux Graviers vont être réalisés par l'entreprise Rougeron à partir du lundi 21 février.
- ◆ Madame GILBERT rappelle qu'il est précisé dans le règlement de la cantine, que les absences sont déduites à partir de deux. En raison de la crise sanitaire durant les mois de janvier et février, elle propose de ne pas appliquer cette clause durant cette période. Le conseil donne son accord.
- ◆ Suite à la demande d'un administré concernant la réparation de la clôture entourant la station d'épuration des Caires, Monsieur BLANCHER, informe l'assemblée qu'il s'est renseigné sur le tarif des matériaux nécessaires. La facture s'élèverait à environ 600 €. Un accord doit être trouvé avec le riverain concernant l'entretien et la prise en charge de la clôture.
- ◆ Monsieur RAMILLIEN informe l'assemblée qu'un comptage nocturne du gibier sur le territoire de Beauvezet aura lieu dans la nuit du 17 au 18 février. Des véhicules avec des lampes sillonneront les chemins.
- ◆ Des flyers annonçant la création de l'association « Terres d'Eaux et de Patrimoine » à l'initiative de Monsieur Patrice Corre va être distribuée dans les boîtes aux lettres. Elle a pour but de fédérer les énergies autour d'un patrimoine commun des communes de Saint-Yorre, Hauterive, Abrest, Mariol, Saint-Priest-Bramefant et Saint-Sylvestre-Pragoulin. Toute personne intéressée peut assister à l'assemblée générale constitutive qui aura lieu le 11 mars 2022 à 19 h 30 à la Salle de la Bourse du Travail à Saint-Yorre. Madame Cécile GILBERT est désignée pour représenter la commune.
- ◆ Monsieur MANILLERE rappelle les prochaines dates du conseil municipal (à 20 h 00) comme suit : jeudi 17 février, jeudi 17 mars, jeudi 14 avril, jeudi 19 mai, jeudi 16 juin. Le conseil communautaire aura lieu à la salle des sports de Saint-Sylvestre-Pragoulin le mardi 17 mai. Il indique que le déménagement de la mairie à la Maison du Peuple aura bientôt lieu. Il communiquera la date dès que possible et demande aux conseillers disponibles de bien vouloir prêter mains fortes selon leur disponibilité. Il communique également le calendrier des élections présidentielles (les 10 et 24 avril 2022) afin que chacun réserve un créneau pour la permanence.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 40.**